Envoyé en préfecture le 23/07/2026
Reçu en préfecture le 23/07/2026
Publié le
ID : 022-212202451-20260716-260701-DE

DEPARTEMENT DES CÔTES D'ARMOR
ARRONDISSEMENT DE LANNION
MAIRIE DE PLUZUNET
TI KER PLUNED

22140 PLUZUNET
Tél. 02.96.47.82.41

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU JEUDI 16 JUILLET 2026

Nombre de membres en exercice : 15
Nombre de conseillers présents à la séance : 11
Nombre de conseillers absents : 4
Nombre de conseillers ayant donné procuration : 3
Nombre de votants : 14
Date de la convocation : 7 juillet 2026
Date d'affichage : 7 juillet 2026

L'an deux mille vingt-six, le 16 juillet à dix-neuf heures trente minutes, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de M. Romuald COCADIN, Maire

Étaient présents : Romuald COCADIN, Maire, Mesdames Patricia LE QUÉRÉ, Patricia BEAUZELS, Eve ERNOULT, Edith CONGARD, Marie-Ange HERVO, conseillères municipales ; Messieurs Gaétan DAVAÏ, Jean-Marie INTEM, Benoit LE CARLUER, Joseph LE MOAL, Paul PRIGENT, conseillers municipaux.

Absent : M. Philippe GASNIER

Absent excusé : - Mme Josiane LE TALLEC - qui donne procuration à Mme Edith CONGARD
- Mme Clervie LE CORRE - qui donne procuration à Mme Patricia LE QUÉRÉ
- M. Patrick LE ROUX – qui donne procuration à M. Romuald COCADIN

Mme Patricia LE QUÉRÉ est nommée secrétaire de séance.

o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o

Délibération n° 26.07.01

Objet : Mise à jour du tableau des effectifs au 1er septembre 2026

Vu le Code général des collectivités territoriales notamment les articles R.2313-3 et L.2313-1 ;

Vu le Code Général de la Fonction Publique ;

Envoyé en préfecture le 23/07/2026
Reçu en préfecture le 23/07/2026
Publié le
ID : 022-212202451-20260716-260701-DE

1. **Vu** la délibération n° 25-10-01 du 23/10/2025 fixant à 100% les rations promus-promouvables ;

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que :

Conformément à l'article L. 313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de 'établissement. Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois permanents nécessaires au fonctionnement des services (création - suppression - modification de la durée hebdomadaire d'un poste).

Dans ce cadre, il est proposé au conseil municipal de modifier le tableau des effectifs au vu des mouvements suivants :

Service Technique :

- **Avancement de grade à l'ancienneté**

  Création :
  Création de deux postes d'adjoints Principaux de 2ème classe au 1er septembre 2026.
  Nomination :
  Nomination de deux agents actuellement au grade d'adjoint technique au grade d'adjoint technique principal 2ème classe au 1er septembre 2026.
  Suppression :
  Suppression de deux postes d'adjoints techniques, suite à la nomination deux agents au grade d'adjoint technique principal 2ème classe susmentionné à compter du 1er septembre 2026

Entendu l'exposé de Monsieur Le Maire,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **ADOPTE** le tableau des effectifs à compter du 1er septembre 2026, tel qu'annexé à la présente délibération ;
- **DIT** que les crédits nécessaires sont inscrits au budget.

Fait et délibéré, à Pluzunet les jour, mois et an précités

Pour extrait conforme au registre dûment signé

La secrétaire de séance,
Patricia LE QUÉRÉ

MAIRIE DE PLUZUNET 22140 (Côtes-d'A...

Le Maire,
Romuald COCADIN